

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 14

Votant : 14

Pour : 14

OBJET

Vote des CFU Budgets
communal – lotissement et
chaufferies

L'an deux mille vingt six le 09 mars

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 02 mars 2026

PRESENTS : MM PERROT, RAISSON, DESMOULINS, GALLY, JEANTEAU, PRINSAUD, MARTIN, VEYRIRAS, DUSSAC Mmes LABRUNIE, KEBAILI, LACHATRE, PUIGRENIER, PEYRELADE

M. PERRIN a donné procuration à M. MARTIN

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le compte financier unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêt des comptes. Monsieur le Maire va présenter aux membres du Conseil Municipal les documents qui sont annexés à l'ordre du jour.

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président, le Maire ne pouvant participer au vote.

Monsieur PERROT s'étant retiré pour le vote du CFU, Madame Nicole PEYRELADE doyenne de l'assemblée, préside la séance.

BUDGET COMMUNAL M14 (M57) - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 031 824,04	1 414 447,65	2 446 271,69
	Recettes réalisées (1)	B	448 944,17	1 605 660,54	2 054 604,71
	Restes à réaliser	C	38 000,00	0,00	38 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	689 400,00	1 953 650,00	2 643 050,00
	Dépenses réalisées (1)	E	243 352,20	1 311 311,54	1 554 663,74
	Restes à réaliser	F	237 000,00	0,00	237 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	205 591,97	294 349,00	499 940,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	566 325,96	539 202,35	1 105 528,31
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	771 917,93	833 551,35	1 605 469,28
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-199 000,00	0,00	-199 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	572 917,93	833 551,35	1 406 469,28

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-préfecture
le
Publié ou Notifié
le

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 087-218710309-20260310-CFU-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 du BUDGET COMMUNE, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

LOTISSEMENT QUARTIER LA COUTURE (M57) - LOTISSEMENT QUARTIER LA COUTURE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	744 803,58	372 401,79	1 117 205,37
	Recettes réalisées (1)	B	372 401,71	372 401,71	744 803,42
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	372 401,79	372 401,79	744 803,58
	Dépenses réalisées (1)	E	354 198,71	372 401,71	726 600,42
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	18 203,00	0,00	18 203,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-372 401,79	0,00	-372 401,79
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-354 198,79	0,00	-354 198,79
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-354 198,79	0,00	-354 198,79

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 du BUDGET LOTISSEMENT, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET CHAUFFERIE BOIS - BUDGET CHAUFFERIE BOIS - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	29 841,00	211 635,00	232 476,00
	Recettes réalisées (1)	B	65 338,11	190 431,53	255 769,64
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	96 986,85	217 386,48	314 373,33
	Dépenses réalisées (1)	E	51 972,39	162 571,78	214 544,17
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	13 365,72	27 859,75	41 225,47
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	76 145,85	29 584,57	105 730,42
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	89 511,57	57 444,32	146 955,89
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	89 511,57	57 444,32	146 955,89

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 du BUDGET CHAUFFERIES, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus/

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 087-218710309-20260310-CFU-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 10 mars 2026

Le secrétaire de séance

Le Maire

Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT

